

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

Secrétaire : Olivier DE BRIE

**Ordre du jour** :

- Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC)
  - Tarifs location salle des fêtes et salle des associations
  - Plan communal de sauvegarde (PCS)
  - Point sur la commission communication et informatique
  - Point sur le jeu du jardin de la Mairie
  - Point sur le projet cantine/garderie
  - Proposition d'offrir sac écologique
  - Organisation du 13 juillet
  - Inauguration du city stade
  - Questions diverses
- 
- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE, Angélique HUET, Denis PEAUDECERF, Germaine DE BENGY, Jean-Baptiste QUINDROIT, Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRETICHE, Régis VAULLERIN, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER
  - **Absents** : Marie-Alvina SKURA, Chrystèl GOND
  - **Absents avec pouvoirs** : Marie CALURAUD pouvoir à Angélique HUET  
Claudine CHEMIERE pouvoir à Olivier DE BRIE  
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT  
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2023**

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

## Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC)

La communauté de Communes des Terres du Haut Berry a signé un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans lequel il est préconisé que chaque commune mette en place un Inventaire de la Biodiversité Communale.

Sébastien Brunet, animateur de Nature 18, nous a présenté les objectifs et le déroulement de cet inventaire. Sa durée est de 2 ans avec une 1<sup>ère</sup> phase qui permettra de connaître notre territoire et une 2<sup>e</sup> phase qui proposera des actions.

Le coût d'un tel projet est de 18.410 €, dont 80% sont pris en charge par le Conseil Régional, 5% par Nature 18 et 15% par la Commune soit 2.762 €.

## Tarifs location salle des fêtes et salle des associations

A ce jour il y a un tarif de location pour les gens de la commune et un tarif plus élevé pour les gens venant de l'extérieur.

On s'aperçoit que certaines personnes de la commune louent pour le compte de personnes de l'extérieur, il est donc proposé de mettre en place un tarif unique.

De plus la remise en état de la salle des fêtes pose souvent problème

Après discussion et pour ne pas pénaliser les gens de la commune, il est proposé de garder 2 tarifs mais de passer la caution de location à 500 € et de demander une caution de 200 € pour le ménage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : à savoir :

|                            | <b>Personnes extérieures</b> | <b>Habitants de la commune</b> |
|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Soirée dansante            | 440,00 €                     | 235,00 €                       |
| Banquet, mariage (1 jour)  | 440,00 €                     | 235,00 €                       |
| Banquet, mariage (2 jours) | 545,00 €                     | 285,00 €                       |
| Réunion à but non lucratif | 420,00 €                     | 220,00 €                       |
| Réunion de travail         | 155,00 €                     | 110,00 €                       |
| Vin d'honneur              | 205,00 €                     | 115,00 €                       |
| Expo                       | 205,00 €                     | 115,00 €                       |

Du 15 octobre au 15 avril, un forfait chauffage de **60,00 €** par jour sera facturé (soirée dansante, banquet, mariage).

### **Salle des Associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs location de la salle des associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : à savoir :

Personnes extérieures : **220,00 €**

Habitants de la commune : **125,00 €**

Du 15 octobre au 15 avril, un forfait chauffage de **30,00 €** par jour sera facturé

Un chèque de caution location d'un montant de **500,00 €** et un chèque de caution ménage d'un montant de **200,00 €** seront demandés lors de la validation de la réservation.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Régis Mennessier, suite à la réunion d'information du SDIS à laquelle participaient les maires ou leur représentant du massif de la Sologne, nous expose la problématique des feux de forêt

En 2022 il y a eu 400 incendies dans ce massif et le réchauffement climatique laisse présager une forte augmentation pour les années à venir.

Au titre de la prévention il est demandé de mettre en place des panneaux, de sensibiliser le public sur le débroussaillage et sur l'accessibilité (les clôtures des propriétés posent problème).

Les chemins communaux devront être entretenus et les communes devront fournir un plan des bouches incendie et de l'ensemble des points d'eau.

Le SDIS va construire en Sologne un grand mirador muni de caméras et va s'équiper d'un hélicoptère bombardier d'eau.

La Commune va procéder à l'élaboration d'un PCS.

### **Point sur la commission communication et informatique**

Cette commission s'est réunie le 20 avril et a abordé les points suivants :

- Formation au numérique : 7 personnes ont participé à la dernière session et n'y a que 2 personnes inscrites pour la prochaine.

- Certains événements ne sont pas couverts par des photos et il est demandé aux organisateurs de prévoir un photographe.
- Début de la conception du Fil de Gy pour une distribution début juillet.
- Concernant panneau Pocket il faut revoir la durée et la période de diffusion. L'abonnement a commencé en juillet 2022 et il va reconduit pour une période de 3 ans. Il est envisagé de mettre à l'entrée du Bourg et de Bourgneuf, 8 panneaux de signalisation de panneau Pocket pour un cout de 500 € environ.

### **Point sur le jeu du jardin de la mairie**

Au lieu de passer par un revendeur qui ne fait pas le SAV mais qui a des prix plus attractifs, il est proposé de passer par la société Proludic située à Vouvray qui est fabriquant et qui fournit déjà des pièces détachées pour les jeux installés sur la commune.

### **Point sur le projet cantine /garderie**

Présentation du projet suite à la réunion du 3 mai qui a eue lieu avec l'architecte et des éventuelles modifications qui peuvent être apportées.

### **Proposition d'offrir un sac écologique**

Un sac écologique réutilisable pourrait être distribué, avec le bulletin du Fil de Gy, début juillet, pour un coût unitaire 1,29 €.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

### **Organisation du 13 juillet**

Un traiteur habitant Bourgneuf se propose de faire un repas pour le soir du 13 juillet au prix de 13 €, 1 € serait pris en charge par la commune. Le vin serait revendu à prix coutant (8,00 €).

Une animation musicale est prévue.

### **Inauguration du city stade**

L'inauguration aura lieu le lundi 19 juin à 17h.

## Questions diverses

- Une guirlande de Noel pour le rond-point de Bourgneuf doit être commandé si le Conseil Général donne son accord.
- Changement du chauffe-eau dans le logement de l'école maternelle et du frigo de la salle des fêtes.
- Deux devis ont été signés pour des rideaux stores de la Mairie et de l'école de Bourgneuf.
- Un devis a été signé pour démonter une cloison dans l'ancienne bibliothèque de l'école du Bourg
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 25 mai à 18h30 à la salle des fêtes de St Eloy

Le prochain Conseil municipal est fixé le **jeudi 1<sup>er</sup> juin**.

La séance est levée à 21h40

Le Secrétaire

Olivier DE BRIE

Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres